

AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**Intéressés par une demande de dérogation mineure
concernant l'immeuble situé au 223 rue de Clarendon**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 11-24, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 9 décembre 2025 à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Luskville, au 2024, route 148 à Pontiac.

La demande de dérogation mineure est pour permettre l'installation d'un panneau en V avec l'affichage sur deux (2) côtés.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 19^{ième} jour du mois de novembre de l'année deux-mille-vingt-cinq.



M. Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 18^{ième} jour de novembre deux-mille-vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^{ième} jour du mois de novembre deux-mille-vingt-cinq.



M. Mario Allen
Directeur général